Chantage après des violences conjugales

Par Visiteur

Hier,ma femme est rentré vers 2h dans la nuit et m'a réveillé pour me remettre des affaires dans la chambre (nous faisons chambre à part, la séparation est prévue).
Je n'ai pas apprécié et ait eu une altercation avec elle. Je lui ai mis 2 sévères gifles sur une cuisse.

Je me suis ensuite excusé (je ne suis vraiment pas violent) mais le mal était fait.

Elle a immédiatement porté plainte et a fait constaté ce matin les traces.

Depuis, elle me dit qu'elle s'en servira pour me nuire en prétextant d'autres violences sur elle et les enfants.
Je ne sais pas quoi faire, j'ai peur. Je n'ai pas encore pris conseil auprès d'un avocat. C'était prévu pour cette semaine.
Elle, de son côté, m'a dit l'avoir déjà fait et que ça allait me couter sévère.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Qui a constaté les traces de coups?

Depuis, elle me dit qu'elle s'en servira pour me nuire en prétextant d'autres violences sur elle et les enfants.
Je ne sais pas quoi faire, j'ai peur. Je n'ai pas encore pris conseil auprès d'un avocat. C'était prévu pour cette semaine.
Elle, de son côté, m'a dit l'avoir déjà fait et que ça allait me couter sévère.
Etes vous marié?
Est ce qu'elle a déjà déposé plainte pour violences?
A-t-elle des témoignages en sa faveur?

Cordialement

Par Visiteur

Je me suis rendu hier à l'hotel de police pour :
1) confirmer les coups infligés à ma femme
2) leur expliquer le chantage que souhaitait exercer ma femme

Cependant, de leur côté, ils n'ont trouvé aucune trace de plainte ou de main courante. Elle a peut-être simplement voulu me faire peur.

Elle s'est cpdt rendu à un rdv dimanche matin, par ses dires, pour faire constater les coups. Plus certainement chez un médecin hospitalier, je pense.

Ma femme ne me craint pas du tout, elle sait que je suis tout sauf violent. Mais, en meme temps, ça m'est arrivé samedi.

Pour répondre à vos autres quetions :
- nous sommes en union libre / 1 enfant chacun d'une précédente union / + 2 enfants ensemble
- il n'y a jamais eu de violences (le policier en faction m'a rassuré en me disant que mon geste était somme toute mineur)
- aucun témoignage de violence ou autre nulle part.

De plus, ma femme n'a plus aucun soutien. Sa famille ne comprend pas sa réaction (ma femme a rompu les contacts avec sa famille il y a qq mois). Sa famille me soutient dans cette épreuve. Cpdt, elle avait déjà pris contact avec un avocat qui aurait pu lui souffler cette issue .... ?

Ma crainte, c'est qu'elle simule d'autres coups. A ces fins, outre m'être rendu à l'hotel de police, j'ai alerté nos 2 familles et mes amis proches de la situation et des craintes que j'avais.

Enfin, j'ai quitté le domicile conjugal (ma femme est en congé parental pour s'occuper de nos 2 petits). Je lui ai dit que je la suppléerai les mercredis et we à condition qu'à son tour elle ne reste pas à la maison.

Enfin, je rencontre un avocat demain soir pour lui demander conseil sur ce dernier sujet notamment.

Par Visiteur

Monsieur

Cpdt, elle avait déjà pris contact avec un avocat qui aurait pu lui souffler cette issue .... ?
Etant donné que vous n'êtes pas mariés, je ne vois pas l'interet qu'elle a à faire valoir des violences à son encontre. Par ailleus, je vois ùmal un avocat lui conseiller de faire un dépot de plainte pour violence.

Enfin, j'ai quitté le domicile conjugal (ma femme est en congé parental pour s'occuper de nos 2 petits). Je lui ai dit que je la suppléerai les mercredis et we à condition qu'à son tour elle ne reste pas à la maison.
vous n'êtes pas marié. Donc il n'y a pas de domicile conjugal de ce fait vous pouvez partir quand vous le souhaitez. Vos seules obligations sont envers vos enfants. Vous devez subvenir à leurs besoins et contribuer à leur éducation.

A qui appartient la maison?

Cordialement

Par Visiteur

Merci pour vos premières réponses.

Nous sommes en location. Le bail expire en fin d'année.
A ce sujet, comment se désolidariser du bail avant l'échéance si nécessité (préavis suffisant)
Ce n'est pas forcément mon objectif si les relations s'assainissent. Je préfère davantage assurer du lien par rapport aux enfants.

Sinon, bien entendu, je contribue à la charge et l'éducation des enfants. Aujourd'hui, ma femme étant en congé parental, ses ressources sont insuffisantes. Par contre, la cohabitation devenant difficiles, j'envisageais une résidence séparée. D'où la question sur la désolidarisation du bail...

Par Visiteur

Merci pour vos premières réponses.

Nous sommes en location. Le bail expire en fin d'année.
A ce sujet, comment se désolidariser du bail avant l'échéance si nécessité (préavis suffisant)
Ce n'est pas forcément mon objectif si les relations s'assainissent. Je préfère davantage assurer du lien par rapport aux enfants.

Sinon, bien entendu, je contribue à la charge et l'éducation des enfants. Aujourd'hui, ma femme étant en congé parental, ses ressources sont insuffisantes. Par contre, la cohabitation devenant difficiles, j'envisageais une résidence séparée. D'où la question sur la désolidarisation du bail...

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Par contre, la cohabitation devenant difficiles, j'envisageais une résidence séparée. D'où la question sur la désolidarisation du bail...
comme je vous l'ai précisé étant donné que vous n'êtes pas marié, vous pouvez quitter le domicile sans vous mettre en faute.
Quant à la désolidarisation du bail, vous pouvez envoyer votre préavis au bailleur mais vous restez responsable jusqu'à la fin du bail. Autrement dit même après envoi de votre préavis vous restez redevable des loyers et ce jusqu'à l'expiration du bail si votre concubine ne paye pas les loyers ou cause des dégradations.

Corialement

Par Visiteur

Merci pour vos réponses.
Comme je vous l'ai dit hier, je rencontre pour la 1ère fois un avocat en fin d'après-midi.

Aurai-je encore la possibilité de vous poser quelques questions en fin de semaine ou la semaine prochaine ?

Par Visiteur

Monsieur

Oui bien sur même après votre entretien avec l'avocat.
Je laisse la discussion ouverte.

Cordialement